**Consignes / BTS Commerce International**

**Champs d’activités**

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/interlangues/file/LVE_BTS/Consignes_BTS_CI_2010.pdf>

Le Technicien supérieur en Commerce international à référentiel commun européen contribue au développement international durable de l’entreprise par la commercialisation de biens et/ou de services sur les marchés étrangers et l’optimisation des achats dans un contexte de mondialisation. Il/elle est chargé(e) de mettre en œuvre les choix stratégiques et de coordonner les opérations internationales entre les différentes fonctions de l’entreprise et/ou les partenaires extérieurs. Grâce à son travail d’analyse et de remontée d’informations, il/elle permet à l’entreprise de réagir aux évolutions de son environnement.

Dans le cadre de cette entreprise, le/la titulaire du BTS Commerce international à référentiel commun européen remplit les missions suivantes :

- études et veille commerciales internationales,

- vente à l’export,

- achat à l’import,

- coordination des services supports à l’import et à l’export,

- gestion des relations dans un contexte pluriculturel

**EPREUVE DE LANGUE VIVANTE**

*Evaluation de la compréhension et de l’expression orales :*

*Durée 20 minutes, préparation 20 minutes*

**Déroulement de l'épreuve**

* Le titre du ou des enregistrements sera communiqué aux candidats.
* Deux écoutes espacées de 2 minutes d'un ou de deux documents audio ou vidéo, suivies d‘une restitution orale et d’un entretien en langue vivante étrangère.
* Restitution orale et entretien (durée 20 minutes)

Dans un premier temps, le candidat rendra compte de façon autonome de ce qu’il a compris (5 minutes environ)

Puis suivra un entretien destiné à l’amener à préciser certains points, à s’assurer de la compréhension des éléments essentiels et/ou de certains détails, voire à faire part de ses réactions si la compréhension est satisfaisante.

**Les critères d’évaluation**

L’épreuve E2

Les deux langues sont évaluées à un niveau différent du Cadre européen commun de référence linguistique (CECRL) : niveau B2 pour la langue A et niveau B1 pour la langue B.

Un coefficient 10 est affecté à l’épreuve E2 « Langues vivantes étrangères ». Les deux sous épreuves E21 (langue A) et E22 (langue B) ont un coefficient 5 qui se décompose de la manière suivante :

* Pour U21 :
  + partie écrite, coefficient 2,5
  + partie orale, coefficient 2,5
* Pour U22 :
  + partie écrite, coefficient 2
  + partie orale, coefficient 3

**Documents**

1/ Sujet 1 : Wege aus der Krise, grieschisde Einwanderer in Deutschland. Deutsche Welle

2/ Sujet 2 : Plagiate in der EU

Donner la traduction de beschlagnahmen

3/ Sujet 3 : Hager, deutsch französisches Unternehmen, DWTV

4/ Sujet 4 : Fairer Handel boomt heute, ZDF

5/ Sujet 5 : das Geschäft rund um die Wurst DWTV

6/ Sujet 6 : China, das Land der Windräder, DWTV

7/ Sujet 7 : Standortdeutschland, DWTV

8/ Sujet 8 : Konsumklima, DWTV